

Informatique

Option : Multimédia



Licence
BAC +3

Diplôme délivré par
le cnam
Ile-de-France

Durée de
la formation



525 H sur **12 mois**

↳ Objectifs

Le diplôme offre une formation générale couvrant les principaux domaines de l'informatique : développement, programmation, réseaux, multimédia, systèmes, architectures des machines, génie logiciel, recherche opérationnelle, systèmes d'informations, systèmes industriels.

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme national de niveau bac+2 en informatique (DUT informatique, DPCT informatique, BTS services informatiques aux organisations, diplôme analyste programmeur du Cnam, DUT GEII...).

Admission : sur dossier et entretien.

Dépôt de candidature : à partir de mars. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

↳ Rythme d'alternance

- 1 semaine en formation
- 1 semaine en entreprise

Rentrée : septembre.

↳ Lieu de formation

ISCIO



3 rue du Lycée
91400 ORSAY

PROGRAMME

- Recherche opérationnelle et aide à la décision
- Architecture des systèmes informatiques
- Programmation avancée
- Système d'information web
- Conduite d'un projet informatique
- Multimédia et interaction homme-machine
- Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle
- Test d'anglais
- Module de négociation commerciale
- Module de développement et administration web
- Mémoire

Informations et demande de dossier

CNAM d'EVRY : Valérie RIBEIRO - Tél. 01 60 79 87 76

Mail : valerie.ribeiro@cnam-iledefrance.fr

ISCIO : Géraldine CHAPOUTOT - Tél. 01 69 86 90 41 - Mail : geraldine@iscio.com

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr



Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 31 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr, de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.